

English + Harry Potter en Grande-Bretagne

11 - 15 ans

L'anglais, c'est pas sorcier !

Voici une formule sécurisante pour un 1^{er} séjour à l'étranger. Votre enfant partagera sa famille d'accueil avec un autre jeune Français afin de faciliter son intégration. Les cours, sur le thème d'Harry Potter, sont complétés par une visite aux studios Warner Bros. Un séjour en toute sécurité pour l'encourager dans son apprentissage.



» Cours

12 cours d'anglais (de 55 mn) dispensés par un professeur qualifié de langue maternelle anglaise, par groupes de 15 participants maximum.

Les cours ont pour thème Harry Potter, travaillé sous forme de pièce de théâtre.

» Hébergement

En famille d'accueil, en pension complète : 2 francophones par famille (selon le nombre de participants et la composition du groupe, il est possible que les jeunes soient placés à 3).

Des jeunes d'autres nationalités peuvent également être hébergés dans la famille avec les jeunes Français.

Les familles accompagnent les jeunes au centre de cours le matin et viennent les rechercher le soir, ainsi qu'à l'issue des soirées d'animation.

En dehors des soirées prévues au programme, les participants restent avec leur famille (aucune permission de sortie seul(e) le soir).

» Loisirs

Loisirs en VO encadrés par une équipe d'animateurs bilingues diplômés

- **1 journée d'excursion à Londres incluant la visite des studios Harry Potter**
- **4 demi-journées d'activités sportives, culturelles ou ludiques** (tour d'orientation dans Margate, visite du RAF Manston History Museum à Ramsgate, découverte de Canterbury, bowling).
- **2 soirées d'animation** (disco privée, jeux).

(cités à titre d'exemples, non contractuels).

» Encadrement

• **Pendant le séjour et les loisirs :**

- 1 directeur SILC bilingue diplômé BAFD responsable de l'équipe d'encadrement.
- 1 animateur diplômé BAFA / assistant sanitaire pour un groupe pour 12 participants.

• **Pendant le voyage :** 1 adulte pour 15 participants.

» Dates HIVER - PRINTEMPS 2019

7 jours :

HIVER :

zones A-B : 16 – 22 février

zones A-C : 23 février -1^{er} mars

PRINTEMPS :

zones A-B : 13 – 19 avril

zones A-C : 20 - 26 avril

zone C : 27 avril – 3 mai

» Voyage

Eurostar Paris/Paris - Transports locaux sur place.

Voyage province/Paris au départ/retour des villes suivantes :

Aix-en-Provence, Ajaccio, Angoulême, Avignon, Bastia, Biarritz, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Genève, Grenoble, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Mulhouse/Bale, Nancy, Nantes, Nice, Pau, Perpignan, Poitiers, Rennes, Rouen, St-Pierre des Corps/Tours, Strasbourg, Toulouse, Valence.

SILC se réserve le choix du moyen de transport (train ou avion) pour le voyage province/Paris.

» Formalités

- **Carte Nationale d'Identité ou passeport personnel au nom du jeune, en cours de validité.**
- **+ autorisation de sortie de territoire** établie sur formulaire CERFA disponible en ligne sur le site du Service Public :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Il devra être rempli et signé par un titulaire de l'autorité parentale
+ photocopie recto-verso lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du signataire et si le nom est différent du parent signataire, joindre la photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.

BREXIT : Les conditions actuelles d'entrée et de séjour au Royaume-Uni restent en vigueur : passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité. Toutefois, à partir de fin mars 2019, ces conditions peuvent évoluer et notamment rendre exigible la présentation d'un passeport. Aucune information n'étant disponible à ce jour, nous tiendrons à votre disposition toute modification éventuelle dès que nous en aurons connaissance.

- Carte Européenne d'Assurance Maladie (à demander à la Caisse d'Assurance Maladie).
- Responsabilité Civile vie privée, étendue à l'étranger (à vérifier auprès de son assurance).

» Contact

SILC

32, rempart de l'Est
16022 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 97 41 30

ou sur skype en prenant rendez-vous sur <http://www.silc.fr/page/prendre-rdv>

» Bon à savoir

- L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours et les activités en groupe ; elle est autorisée à d'autres moments (voir Conditions Particulières de Vente page 87, par. 11).
- Blog consultable par les parents renseigné par les responsables et les participants tous les 2/3 jours.